

RCS : VESOUL - GRAY

Code greffe : 7001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VESOUL - GRAY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00425

Numéro SIREN : 879 691 442

Nom ou dénomination : A.D. PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 2270

A.D. PARTICIPATIONS

société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros ,
6 impasse de la Prairie 70300 MAGNIVRAY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés
879 691 442 RCS VESOUL

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 octobre, à dix neuf heures.

Les associés de la Société se sont réunis à MAGNIVRAY, sur la convocation du président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Damien GALMICHE, président.

Madame Angélique GALMICHE est désignée comme secrétaire de la séance.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 associés, représentant 100 actions sur les 100 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le rapport du commissaire aux apports ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : augmentation de capital par apports en nature.

Puis lecture est donnée du rapport du président, du rapport du commissaire aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

- Approbation de l'apport de Monsieur Damien GALMICHE,

- Augmentation de capital,
- Mise à jour corrélative des statuts.

Le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société, après avoir entendu la lecture du rapport du président, du rapport du commissaire aux apports et du contrat d'apport en nature de parts sociales par Monsieur Damien GALMICHE à la société signé le 15 septembre 2021, approuve dans toutes ses dispositions les termes du contrat d'apport aux termes duquel Monsieur Damien GALMICHE apporte par voie d'apport en nature à la société, la pleine et entière propriété de 100 parts détenues par Monsieur Damien GALMICHE au sein de l'EURL CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE LUXOVIEN et approuve notamment :

- la valorisation de l'apport évaluée à 300 000 euros ;
- la rémunération de l'apport, soit 30 000 actions nouvelles de la société émises à un prix par action correspondant à leur valeur nominale.
- en conséquence de ce qui précède, la réalisation définitive de l'apport susvisé.

Cette résolution est adoptée à L'unanimité, l'associé apporteur ne prenant pas part au vote.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société, après avoir entendu la lecture du rapport du président, du rapport du commissaire aux apports et du contrat d'apport en nature, décide, en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, d'augmenter le capital social de la société d'un montant nominal de 300 000 euros pour le porter de 1 000 euros à 301 000 euros, par l'émission de 30 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à Damien GALMICHE en rémunération de son apport.

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée. Elles seront, dès leur création, intégralement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la société.

L'assemblée générale des associés décide de conférer tous pouvoirs au président, avec faculté de subdélégation, pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la publicité de l'augmentation de capital ainsi réalisée.

Cette résolution est adoptée à L'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société, après avoir entendu la lecture du rapport du président, du rapport du commissaire aux apports et du contrat d'apport en nature, en conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent :

constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital en nature objet des résolutions précédentes ;
et décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 7 et 8 des statuts de la société :

Article 7 - Apports

Il est ajouté :

« En date du 15 septembre 2021 Monsieur Damien GALMICHE a apporté des biens en nature pour une valeur de 300 000 € ».

Article 8 - Capital

Le capital social est fixé à la somme de trois cent un mille (301 000) euros.

Il est divisé en trente mille cent (30 100) actions de dix (10) euros chacune, entièrement souscrites, toutes de même catégorie et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président à l'effet de procéder aux modifications statutaires susvisées.

Cette résolution est adoptée à L'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la société, après avoir entendu la lecture du rapport du président, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

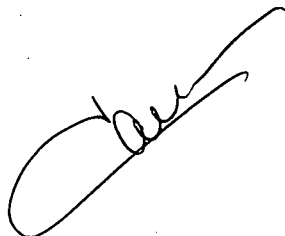
Cette résolution est adoptée à L'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, par le président et un associé,

pour servir et valoir ce que de droit.

Le président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Damien', written over a horizontal line.

Un associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Galmiche', written over a horizontal line.

M2



11682*06

DECLARATION DE MODIFICATION(S)

RESERVE AU CFEM GUID B E F K T

 Déclaration N° C70011004719
 Reçue le 28/10/2021
 Transmise le 22/10/2021

Imprimer

Réinitialiser

PERSONNE MORALE (SAS, SARL, société civile, groupement, EPIC, association, etc.)

REEMPLIR DANS TOUS LES CAS les cadres n° 1, 2, 21, 22 ET LES MENTIONS NOUVELLES OU MODIFIEES en indiquant la date de l'évènement

- 1 ☒ Dénomination, forme juridique, capital ☐ Prise d'activité d'une société créée sans activité ☐ Cessation totale d'activité sans disparition de la personne morale (mise en sommeil)
☐ Transfert de siège ☐ Déclaration relative à un établissement (ouverture, modification, transfert, mise en location gérance, gérance-mandat, fermeture)
☐ Reprise d'activité ☐ Dissolution : ☐ avec poursuite d'activité ☐ sans poursuite d'activité ☐ GIE-GEIE ☐ Autre _____

RAPPEL D'IDENTIFICATION AVANT MODIFICATION

- 2 N° UNIQUE D'IDENTIFICATION 81791691412
☒ IMMATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE VESOUL
☐ au RM DANS LE DEPT DE _____
 Greffe(s) du ou des immatriculation(s) secondaire(s) _____
 Dénomination / Sigle A.D. PARTICIPATIONS
 Forme juridique SAS
☒ Siège ou ☐ 1^{er} établissement en France pour les sociétés étrangères :
 Rés., bât., n°, voie, lieu-dit 6 IMPASSE DE LA PRAIRIE
 Code postal 70300 Commune MAGNIVRAY
 Le cas échéant, ancienne commune _____

- 3 UNIQUEMENT POUR LA SOCIETE A ASSOCIE UNIQUE L'associé unique assume-t-il personnellement la direction de la société ☐ oui ☐ non

Date

DECLARATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

- 4 ☐ DENOMINATION _____ Sigle _____
 Forme juridique _____
☐ Société réduite à un associé unique
 Durée de la personne morale ☐ an(s)
 Date de clôture de l'exercice social ☐ jour, mois
 5 08/10/2021 Capital : montant, unité monétaire 301 000 EUROS
 Si capital variable : Montant minimum _____
☐ Continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social
☐ Reconstitution des capitaux propres
 6 ☐ Adhésion aux principes de l'économie sociale et solidaire – ESS
☐ Sortie du champ de l'économie sociale et solidaire – ESS
☐ Société à mission
☐ N'est plus une société à mission
 7 ☐ FUSION ☐ SCISSION Cette opération entraîne ☐ une augmentation de capital.
 Indiquer les personnes morales ayant participé à l'opération sur l'intercalaire M'
 8 ☐ MISE EN SOMMEIL PAR CESSATION TOTALE D'ACTIVITE
 9 ☐ DISSOLUTION Préciser si : ☐ Cessation de l'activité ☐ Poursuite de l'activité
 Indiquer le liquidateur au cadre 19A sauf pour une transmission universelle du patrimoine
 Dans le cas de fermeture d'établissement(s), remplir cadre 12
 Nom du support d'annonces légales _____ Date de parution _____
 Adresse de liquidation : ☐ Siège ☐ Adresse du liquidateur ☐ Autre _____
☐ Transmission universelle du patrimoine
 10 ☐ RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT D'APPUI

DECLARATION RELATIVE A UN ETABLISSEMENT ET A L'ACTIVITE

- 11 Cette demande concerne : ☐ OUVERTURE ☐ FERMETURE ☐ MODIFICATION ☐ TRANSFERT ☐ LOCATION-GERANCE ☐ GERANCE-MANDAT

Date

ETABLISSEMENT TRANSFERE OU FERME

- 12 ☐ ANCIEN ETABLISSEMENT : ☐ Siège ☐ Siège-Etablissement principal
☐ Etablissement principal ☐ Secondaire ☐ Premier établissement en France d'une société étrangère
 Adresse : rés., bât., n°, voie, lieu-dit (si différente du cadre 2) _____
 Code postal _____ Commune _____
 Le cas échéant, ancienne commune _____
 POUR UN TRANSFERT : Destination ☐ Vendu ☐ Fermé ☐ Autre _____
 Si maintien d'une activité, de ce fait l'établissement est :
☐ Siège ☐ Principal ☐ Secondaire
 POUR UNE FERMETURE : Destination ☐ Supprimé ☐ Vendu ☐ Autre _____
 Si cessation d'emploi de tout salarié : date _____ Suite sur intercalaire M'

Date

ETABLISSEMENT CREE OU MODIFIE

- 13 ☐ Adresse : rés., bât., n°, voie, lieu-dit _____ Code postal _____ Commune _____
 L'ETABLISSEMENT DEVIENT : ☐ Siège ☐ Siège-Etablissement principal ☐ Etablissement principal ☐ Secondaire (cocher uniquement si changement de nature de l'établissement)
☐ Contrat de domiciliation : Nom du domiciliataire _____
 N° unique d'identification _____
 Pour l'ouverture d'établissement(s) situé(s) dans un autre Etat membre de l'UE ou de l'EEE, indiquer le pays, le lieu et le n° d'immatriculation sur l'intercalaire M'
 POUR UN ETABLISSEMENT CREE : s'il est secondaire, est-il permanent et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers ☐ Oui ☐ Non

